

Déclaration d'accessibilité

La Ville d'Illzach s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://ville-illzach.fr/>.

État de conformité

Le site de la commune d'Illzach (<https://ville-illzach.fr/>) est **non conforme** avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Alsacréations révèle que :

- 49,18% des critères du RGAA version 4 sont respectés ;
- Le taux moyen de conformité du site s'élève à 64% ;

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Des images décoratives ne sont pas ignorées par les technologies d'assistance ;
- Des légendes ne sont pas correctement reliées aux images correspondantes ;

- Certaines informations ne sont véhiculées que par la couleur ;
- Certaines couleurs ne présentent pas un contraste suffisant ;
- Des liens ne sont pas suffisamment explicites ;
- Des liens n'ont pas d'intitulé ;
- Des scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance ;
- Des textes en anglais ne sont pas traduits ou signalés dans le code source ;
- Des balises HTML sont utilisées en dehors de leur valeur sémantique ;
- Le contenu n'est pas toujours correctement structuré par des titres ;
- Le document n'est pas structuré avec les balises d'entête, de contenu principal et de pied de page ;
- Certaines listes ne sont pas correctement structurées ;
- Sur la page des mentions légales, une citation n'est pas structurée comme telle ;
- Sur la page Contact, des attributs de présentation sont présents sur les champs de formulaire ;
- Du contenu n'est plus visible sans CSS ;
- L'ordre des éléments dans le HTML n'est pas toujours logique ;
- Des liens ne sont pas suffisamment contrastés par rapport au texte environnant ;
- La prise de focus sur les éléments interactifs n'est pas toujours visible ;
- Sur certaines pages, l'indication de page active dans le menu ne passe que par une information graphique (taille, forme, position) ;
- Des éléments qui apparaissent à la prise de focus ou au survol ne sont pas contrôlables par l'utilisateur ;
- Des champs de formulaire n'ont pas d'étiquette associée ou elle n'est pas suffisamment pertinente, ou le bouton de validation du formulaire n'est pas suffisamment pertinent ;

- Dans les formulaires, le contrôle de saisie n'est pas utilisé de manière pertinente ou accompagné de suggestions permettant la correction des erreurs ;
- Dans les formulaires, les attributs permettant de faciliter la saisie ne sont pas présents ;
- Les zones de groupement de contenus présentes dans plusieurs pages ne peuvent pas être atteintes ou évitées ;
- L'ordre de tabulation ne suit pas l'ordre logique, avec la présence dans la séquence d'éléments invisibles ;
- Les documents bureautiques en téléchargement ne possèdent pas de version accessible.

Cas des fichiers PDF :

Dans la mesure du possible, la Ville d'Illzach va faire en sorte que les nouveaux fichiers PDF soient accessibles. Concernant tout l'historique des publications, n'hésitez pas à contacter la Ville d'Illzach pour obtenir une version accessible des fichiers.

Dérogations pour charge disproportionnée

Néant

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Néant

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 15 octobre 2025 après un audit initial réalisé en novembre 2023 et un contre-audit réalisé en août 2025.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- WordPress

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- Firefox et NVDA (dernières versions)
- Chrome et NVDA (dernières versions)
- Safari et VoiceOver (dernières versions)

Outils pour évaluer l'accessibilité

- extension aXe
- extension Wave
- Stylus (feuille de styles personnalisées)
- Web Developer Toolbar
- Inspecteur du navigateur
- Adobe Acrobat Pro
- Contrast Finder
- Contrast Color Analyzer
- HeadingsMap
- W3C Validator
- Bookmarklets personnalisés

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Page d'accueil : <https://ville-illzach.fr/>
- Page Mentions légales : <https://ville-illzach.fr/mentions-legales/>
- Page Accessibilité : <https://ville-illzach.fr/accessibilite/>
- Page Plan du site : <https://ville-illzach.fr/plan/>
- Page Contact : <https://ville-illzach.fr/contact/>
- Page Résultats de recherche : <https://ville-illzach.fr/?s=%C3%A9cole>
- Page Agenda : <https://ville-illzach.fr/events/>
- Page d'un événement : <https://ville-illzach.fr/events/conseil-municipal-2023-11-20/?occurrence=2023-11-20> / <https://ville-illzach.fr/events/ceremonie-du-11-novembre/?occurrence=2025-11-11>
- Page Démocratie participative : <https://ville-illzach.fr/democratie-participative/>
- Page État civil : <https://ville-illzach.fr/etat-civil/>
- Page Scolarité : <https://ville-illzach.fr/scolarite/>
- Page Urbanisme : <https://ville-illzach.fr/urbanisme/>
- Page Élus : <https://ville-illzach.fr/elus/>
- Page Séniors : <https://ville-illzach.fr/seniors/>
- Page Documents du conseil municipal : <https://ville-illzach.fr/documents-conseil-municipal/>
- Page Documents budgétaires : <https://ville-illzach.fr/documents-budgetaires-2/>
- Page Marché hebdomadaire : <https://ville-illzach.fr/marche-hebdomadaire/>
- Page 404 : <https://ville-illzach.fr/404>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter la Ville d'Illzach à l'adresse contact@mairie-illzach.fr pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07